

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BEARN

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 20 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt septembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au siège de la communauté de communes, 12 place de Jaca à Oloron Sainte-Marie (64400) sous la présidence de Bernard UTHURRY,

Date de convocation : mardi 13 septembre 2022,
Secrétaire de séance : Jean LABORDE

Etaient présents 50 titulaires, 1 suppléant, 7 conseillers ayant donné pouvoir, le quorum étant ainsi atteint,

Présents : André BERNOS, Jean-Claude COSTE, Etienne SERNA, David MIRANDE, Pierre CASABONNE, Bernard MORA, Jacques CAZAURANG, Henri BELLEGARDE, Françoise ASSAD, Philippe VIGNEAU, Fabienne TOUVARD, Ophélie ESCOT, Sylvie BETAT, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Philippe SANSAMAT, Alexandre LEHMANN, Philippe PECAUT, Claude LACOUR, Jean-Michel IDOIBE, Jean SARASOLA, Jean LABORDE, Lydie ALTHAPÉ, Claude BERNIARD, Christine CABON, Bernard AURISSET, Sandrine HIRSCHINGER, Patrick MAUNAS, Patrick DRILHOLE, Marthe CLOT, Jean-Luc ESTOURNÈS, Marie-Lyse BISTUÉ, Sami BOURI, Philippe GARROTÉ, Emmanuelle GRACIA, André LABARTHE, Daniel LACRAMPE, Flora LAPERNE, Stéphane LARTIGUE, Chantal LECOMTE, Nathalie PASTOR, Brigitte ROSSI, Bernard UTHURRY, Raymond VILLALBA, Muriel BIOT, Elisabeth MIQUEU, Marie Annie FOURNIER, Louis BENOIT, Martine MIRANDE, Jacques MARQUÈZE,

Suppléants : Eric BERGEZ suppléant de Dany BARRAUD,

Pouvoirs : Marie-Pierre CASTAINGS à Pierre CASABONNE, Jean-Jacques BORDENAVE à Françoise ASSAD, Anne BARBET à Stéphane LARTIGUE, Jean CONTOU CARRÈRE à Philippe GARROTÉ, Patrick MAILLET à Marie-Lyse BISTUÉ, Dominique QUEHEILLE à Brigitte ROSSI, Anne SAOUTER à Sami BOURI,

Absents : Alain CAMSUSOU, Jean CASABONNE, Michel CONTOU-CARRÈRE, Cédric PUCHEU, Michèle CAZADOUMECQ, Laurent KELLER, Gérard LEPRETRE, Fabienne MENE-SAFFRANÉ, Marc OXIBAR, Laurence DUPRIEZ, Jean-Luc MARLE, Alain QUINTANA, Aurore GUEBARA, Bruno JUNGALAS, Christophe GUERY

RAPPORT N° 220920-14-ADM-

PARTENARIAT AVEC RADIO OLORON

M. AURISSET expose :

Convention de prestations de services :

Il est proposé que la communauté de communes continue de soutenir Radio Oloron, média local associatif incontournable, en renouvelant la convention de prestations de services.

En effet, depuis 2016, la communauté de communes a la possibilité d'utiliser Radio Oloron comme relais de communication afin de valoriser et mieux faire connaître ses actions et ses événements intercommunaux : traité plus approfondi des points presse, émissions en direct, spots publicitaires, etc.

Cette convention intègre les prestations suivantes :

- Valorisation des communes de l'intercommunalité avec l'émission « Radio Villages » ;
- Directs radiophoniques sur des événements intercommunaux ;
- Valorisation des services intercommunaux et des métiers du Service Public avec la chronique « Agents secrets » (portraits d'agents par interviews) ;
- Création et diffusion de spots d'information en fonction de l'actualité (exemple : piscine, dispositif Cycl'O Béarn, expositions, etc.).

Le budget correspondant à ces prestations de services sera plafonné à 6 000 euros pour une période d'un an, dès signature de la convention.

Aide financière :

En outre, la communauté de communes a été sollicitée par Radio Oloron pour une demande urgente. En effet, suite à l'orage du 29 août dernier, l'émetteur est hors service et la radio ne peut plus émettre sur la bande FM. Il est nécessaire de le remplacer et malgré la mobilisation de nombreux auditeurs, le financement de ce nouvel équipement, dont le coût est de 13 494 €, nécessite l'intervention de partenaires publics. Le plan de financement proposé pour cet investissement est le suivant :

- Financements privés :	1 375 €
- Communauté de communes	5 000 €
- Ville d'Oloron Sainte-Marie	4 119 €
- Conseil départemental 64	3 000 €

Il est proposé de répondre à cette demande à hauteur de 3 000 €, par le versement d'une subvention d'équipement. Les crédits budgétaires seront proposés au Budget Primitif 2022 par Décision Modificative de ce jour.

Ouï cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **AUTORISE** le Président à signer la convention de prestations de services avec Radio Oloron,
- **AUTORISE** le Président à verser la subvention de la communauté de communes pour l'investissement de Radio Oloron dans un nouvel émetteur, à hauteur de 3 000 €,
- **AUTORISE** le Président à engager les démarches administratives nécessaires,

- **ADOPTÉ** le présent rapport.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 20 septembre 2022
Pour extrait certifié conforme

Suivent les signatures

Le secrétaire de séance

Signé JL

Jean LABORDE

Le Président

Signé BU

Bernard UTHURRY